CONCOURS PHOTO

Les plus beaux sapins 2020

Du 12 décembre au 20 décembre 2020

RÈGLES DU CONCOURS PHOTO

1. Objet

Les membres de l'Association CFêtes Thorigny sur Marne organisent un jeu concours photographique du 12 décembre 2020 au 20 décembre 2020 à minuit
Le thème du concours 2020 est : «Les plus beaux sapins 2020» avec

4 catégories :
1. Mon sapin, tout de blanc vétu
2. Mon sapin multicolore
3. Mon mini sapin (hauteur maxi 30cm)
4. Le sapin le plus fou

2. Conditions de participation

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de Thorigny sur Marne, sans restriction d'âge ou de nationalité. Cependant, tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Cette autorisation parentale pourra être exigée par les organisateurs.
En sont exclues toutes personnes ayant participé à son organisation, les membres du jury, ainsi que les membres de leur famille.
Le participant affirme être l'auteur des photographies qu'il soumet et garantit que les œuvres proposées sont originales, inédites et qu'il est le seul détenteur des droits d'exploitation attachés à ces œuvres.
Il accepte que les organisateurs utilisent ses photos dans leurs différents supports.

3. Modalités de participation

Pour jouer, les participants doivent :
> compléter un formulaire d'inscription (Annexe 1) avec les informations requises ;
> envoyer une photo constituée d'un fichier numérique au format .jpeg, .png ou .gif en envoyant la photo à l'adresse suivante : contact.cfetes@gmail.com
Toute photo déposée par un autre biais (tirage papier envoyé par courrier ou déposé sur les différents sites des organisateurs du concours) ne sera pas admise à concourir.

IMPORTANT
Le nom du fichier devra être composé de :
> ACF_Noel_2020
> nom_prénom du photographe
> numéro de la catégorie choisie

Exemple : ACF_Noel_2020_Dupont_Antoine_2

4 catégories :
1. Mon sapin, tout de blanc vétu
2. Mon sapin multicolore
3. Mon mini sapin (hauteur maxi 30cm)
4. Le sapin le plus fou

1 seule participation par foyer .
Au total, il y aura quatre gagnants : un gagnant par catégorie.
Chacun peut utiliser le matériel de son choix (appareil photo compact ou réflex, numérique ou argentique, photophone, caméscope…).
La période de réception des photos sera clôturée le 20 décembre 2020 à minuit.

4. Jury

Le jury est constitué des membres de l'Association CFêtes Thorigny sur Marne, organisatrice du concours photo.
Le jury désignera, au plus tard le 23 décembre 2020 une photographie gagnante par catégorie.
Les décisions du jury sont sans appel, elles ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

5. Exploitation des photos

Les organisateurs du concours souhaitent offrir une large visibilité aux photos sélectionnées. Les participants du concours autorisent donc les organisateurs du concours à diffuser, gratuitement et sans modification, de façon individualisée respectant ainsi les droits d'auteur, leurs photographies sur leur site Internet et/ou dans le cadre de la publication du palmarès et la promotion du concours, et ce sur une durée maximale de trois ans à compter de la date de désignation des lauréats. Aucune utilisation commerciale des photos ne sera faite.

6. Critères de sélection

Les critères de sélection des gagnants sont les suivants : l'adéquation au thème proposé, la qualité technique de la prise de vue, l'originalité de la démarche et la valeur artistique.

7. Gains

Les participants ne percevront aucune rémunération, indemnisation ou remboursement de quelque nature au titre de leur participation à ce concours photographique.
Les gains offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent ni sous quelque autre forme que ce soit, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

8. Publication des résultats

Les organisateurs informeront individuellement les quatre gagnants du jeu concours en les contactant par mail ou téléphone.
La liste des gagnants sera publiée sur la page Facebook de l'association et sur les pages dédiées des sites Internet des organisateurs du concours dans les 20 jours suivant la désignation des gagnants. L'identité complète des lauréats sera publiée, sauf si le participant

déclare expressément auprès des organisateurs du concours, avant la date de clôture du jeu, qu'il souhaite être nommé par son pseudonyme.
Si les informations communiquées par un participant ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

9. Exclusions

Les candidats seront automatiquement éliminés en cas de non-respect partiel ou total du présent règlement, et notamment dans les cas suivants :

Déclaration mensongère ou fraudes
Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité des organisateurs puisse être engagée.
Toute fraude ou tentative de fraude au règlement du présent concours par un participant entraînera l'élimination du participant concerné. L'organisateur se réserve le droit d'annuler toute participation suspecte et notamment l'utilisation de programmes informatiques permettant la modification de l'image originale

Dépassement de la date limite d'envoi
Les photos envoyées après la date limite du concours ne seront pas examinées.

Droit de regard
Les organisateurs du concours se réservent le droit de supprimer les photos qu'ils jugent comme pouvant revêtir un caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant, contraire aux bonnes mœurs ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Droit à l'image
Afin d'éviter tout problème de droit à l'image, aucun individu figurant sur les photographies déposées ne doit être reconnaissable.

10. Responsabilités

Les organisateurs du concours pourront, en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de leur volonté, modifier, proroger ou annuler le présent concours sans que leur responsabilité puisse être engagée.
Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables suite à tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, d'un problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.
La responsabilité des organisateurs ne pourra être recherchée en cas d'accident dû notamment à une imprudence, vol, ou dégradation du matériel utilisé.
Les participants exercent leur activité sous leur entière responsabilité et doivent se conformer aux normes de sécurité en vigueur.

11. Obligations

La participation au présent concours-photo «Les plus beaux sapins 2020», par le dépôt de photographies à l'adresse contact.cfetes@gmail.com implique et vaut acceptation pleine et entière du présent règlement par les candidats. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.
Le règlement peut être demandé auprès de l'association à l'adresse contact.cfetes@gmail.com
Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera tranchée par les organisateurs dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Annexe 1

Le Concours Photo «Les plus beaux sapins 2020»

Organisé par l'Association CFêtes Thorigny sur Marne

Formulaire d'inscription

La date limite est le 20 décembre 2020 à minuit

Renseignements sur l'artiste

*Nom/Prénom :.....

*Adresse :.....

.....

*E-mail :.....

*Téléphone :.....

Renseignements sur la candidature

Titre de la photographie : .....

*Nom du fichier transmis (article 3 du règlement) :

.....

* Champ obligatoire